# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 11 Rabiaa I 1444
7 Octobre 2022

N° 119

38ème année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

## Sommaire

**Gestion de Sociétés**
Homologation de résolutions ..... **1720**
**Fonds de Commerce**
Vente et location de fonds de commerce..... **1722**
**Associations, Partis, Syndicats et Syndics**
Homologation de résolutions ..... **1727**
**Actes Judiciaires**
Ventes aux enchères publiques ..... **1727**
Avis aux créanciers..... **1730**
**Convocations**
Sociétés anonymes ..... **1730**
Sociétés à responsabilité limitée ..... **1733**
Autres sociétés ..... **1733**
**Divers**
Avis au public..... **1733**

# *GESTION DE SOCIETES*

## Homologation de résolutions

**SOCIETES ANONYMES**

**Augmentation de capital**

**Notice d'information**

**Application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE**

**"SONOBRA "**

**Identifiant unique : 0940993H**

- Dénomination sociale : Société Nouvelle de Brasserie

- Forme juridique : Société anonyme

- Montant du capital à souscrire : Trente-cinq millions huit cent quatre-vingt et onze mille trois cent soixante dinars

- Siège social : Immeuble Tunimara, rue du Lac de Constance les Berges du Lac 1053 Tunis

- Objet social : Production, stockage et conditionnement des boissons de tous genres

- Durée de la société : 99 ans

- Dépôt légal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2022 a été déposé au centre national du registre des entreprises le 5 octobre 2022, sous le numéro AC071302022.

- Modalités de l'augmentation : Le capital sera augmenté de 35 891 360 Dinars, pour le porter de 41 141 500 Dinars à 77 032 860 Dinars, par l'émission au pair de huit millions neuf cent soixante douze mille huit cent quarante (8972 840) actions nominatives nouvelles, de quatre (4) dinars chacune, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription par voie d'apport en numéraire à hauteur de trente et un millions six cent quatorze mille trois cent soixante-douze (31 614 372) Dinars et par conversion de créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quatre millions deux cent soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-huit (4276 988) Dinars.

- Valeur nominale des actions à émettre : 4 Dinars chacune

- Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libéré les montants exigibles dans le délai imparti, peuvent seuls assister aux assemblées générales.

- Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale, la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux et les réserves extraordinaires. L'assemblée générale ordinaire peut distribuer, ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant, tout ou partie du solde des bénéfices ou procéder à la constitution d'autres réserves.

- Modalités de convocation des assemblées générales: Les convocations sont faites par avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

- Exercice du droit préférentiel de souscription : Les actionnaires ont renoncé partiellement à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales.

Dépôt des fonds : les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, au nom de la société, sous le numéro 08307000593200928747 IBAN : TN 59.

- Délai de souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2022R02410SANB2

**Renouvellement du mandat des administrateurs et nomination du Président Directeur Général**

**NOUVELLE ENTREPRISE BRISTOL IMMOBILIERE HOTELIERE D'ANIMATION ET DE TOURISME**

**«N E B I H A T»**

**S.A. au capital de 400.000 D**

**Siège social : Hôtel Riviera Port El Kantaoui - Hammam Sousse**

**RNE : N°0722424M**

En vertu d'un procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 28 septembre 2022 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse, le 28 septembre 2022, Quittance n°M102056, enregistrement n°22705202 les mandats des membres du conseil d'administration Mr Sofiane Sarraj, Mme Nebiha Sarraj Née Ben Dhiab et la Société Hôtelière Abou Sofiane ont été renouvelés pour une période de (3) ans qui prendra fin avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Aussi, en date du 28 septembre 2022, une réunion du conseil d'administration ainsi renouvelé a été tenue et son procès-verbal enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse, le 28 septembre 2022, Quittance n°1102050, enregistrement n°22705201 en vertu duquel Monsieur Sofiane SARRAJ est nommé en qualité de Président Directeur Général de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus et pour toute la durée de son mandat d'administrateur, ses fonctions prendront fin avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Les deux PV sont déposés au Registre National des Entreprises le 29/9/2022.

2022S01140SANB2

---

**Clôture des travaux de liquidation**

**GENERAL DRINKS**

**S.A En liquidation**

**Au capital social de 260.000 Dinars**

**11, Rue des Entrepreneurs - Z.I. Aéroport - 2035 - Tunis - Carthage**

**IU : 0445 041E**

**MF : 0445 041EAM000**

**CNSS : 181119-20**

En application des dispositions des articles 46 et 47 du code des sociétés

commerciales et suivant procès-verbal de l'assemblée Générale des Actionnaires réunie le 27 septembre 2022, enregistré à la recette des finances Rue du Paradis - Ariana - le 28 septembre 2022; Quittance n°M109389 Enregistrement n°22707660 et dont un exemplaire a été déposé au Registre national des entreprises - Guichet central le 3 octobre 2022, Dossier n°202291071, Quittance n°2022F85790335, les actionnaires ont décidé :

- L'approbation des comptes définitifs de l'opération de liquidation et la distribution des fonds disponibles de la liquidation;

- L'approbation des travaux de liquidation;

- L'octroi de Quitus définitif et sans réserve au liquidateur pour sa gestion;

- L'approbation de la clôture de l'opération de liquidation;

- La désignation de la personne chargée de la conservation des livres et des documents de la société.

2022402459SANB2

---

**Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme**

**Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales**

**POWER BRANDS**

**Société anonyme**

**Au capital social de 10.000 dinars**

**Siège social : Immeuble Amir Al Bouhaira, Etage Mezanine, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac, Tunis 1053**

**Identifiant unique : 1753183 S**

Montant de l'augmentation du capital social : 102.231.360 Dinars, et ce par apport en numéraire (par conversion de créances et par injections de fonds).

Objet social : fabrication de boissons rafraîchissantes.

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 octobre 2022 a été déposé au Registre National des Entreprises le 4 octobre 2022 sous le numéro AC011292022.

Nombre de valeurs mobilières à souscrire : 10.223.136 actions à libérer à hauteur de 68 % au moins lors de la souscription. Le montant devant être libéré lors de la souscription est de 69.797.766 Dinars au moins.

Valeur nominale des valeurs mobilières à émettre : 10 Dinars par action.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire (par injection de fonds) doivent être versés auprès de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) (siège social sis à l'Avenue Mohamed V, Tunis) dans un compte indisponible sous le numéro 20000 002230084510474.

Délai de souscription : 6 mois à compter de la date de parution de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue au siège social de la société. Tous les actionnaires de la société étaient présents ou représentés lors de cette assemblée.

2022402470SANB2

---

**SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Liquidation**

**Société «MAYA CONSULTING»**

**Société à responsabilité Limitée - Non Résidente**

**Au capital 2.000 DT**

**Siège social : Immeuble SARRA - Boulevard Principal - 2ème Etage - Les Berges du Lac - 1053 – Tunis**

**Matricule Fiscal : 1278452 V/A/M/000**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2021 enregistré à la recette des finances Lac le 02/12/2021 sous le n°21509118 quittance n°M086473 dont un exemplaire a été déposé au Centre National des Entreprises le 19/01/2022 sous le n°20223733, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mr Aldo BERTONCINI en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs. Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais de 20 jours entre les mains de Mr Aldo BERTONCINI domicilié au 7, Rue Annaba - Zone Industrielle Ben Arous - 2013 Ben Arous; Sous peine de forclusion.

2022T01075SRLB2

**Clôture de liquidation**

**DREAM AIRCRAFT TUNISIE SARL**

**Rue des entrepreneurs, 2035 La Charguia, Tunis - Tunisie**

**Identifiant unique : 1598940M**

En vertu du PV de l'AG du 5 janvier 2022 enregistré à la recette des finances rue de Paradis, Ariana, le 17 janvier 2022 sous le n°22700338, quittance n° 7121, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 01/8/2022 sous le n°202261940, publié au B.O.R.N.E n°189 du 20/9/2022, il a été décidé (i) la clôture des actes de liquidation de la société DREAM AIRCRAFT TUNISIE SARL (ii) l'octroi du quitus au liquidateur et (iii) l'adoption des résultats définitifs de la liquidation.

Le présent avis est publié en exécution des dispositions des articles 46 et 48 du code des sociétés commerciales.

2022T01086SRLB2

---

**STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE**

**Liquidation**

**Société «JPO CONSEIL»**

**Société unipersonnelle à responsabilité limitée - Non Résidente**

**Au capital 1.000 DT**

**Siège social : Rue Lac Victoria - Résidence Lac 2001 - Immeuble Tanit - Appartement N°C21 - Bloc C - 2ème Etage - les Berges du Lac - Tunis**

**Matricule Fiscal : 957635 Y/A/M/000**

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Juin 2021 enregistré à la Recette des Finances lac le 30/6/2021 sous le n°2104890 quittance n°M052363 dont un exemplaire a été déposé au Centre National des Entreprises le 20/8/2021 sous le n°202176249, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de Mr Jean-Pierre OLIVEAU en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs. Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais de 20 jours entre les mains de Mr Jean-Pierre OLIVEAU domicilié au 16, Résidence les Pins - 2078 - La Marsa - Tunis; Sous peine de forclusion.

2022T01074SRUB2

---

# *FONDS DE COMMERCE*

## Ventes de fonds de commerce

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing du 11 et 22/7/2022 enregistré le 16/9/2022 recette des finances Ezzahra quit M052977 enreg 22201976 rédigé par Maître Torkhani Ridha Avocat 44, Avenue de Carthage Tunis, Mme Lakhder Mariem a vendu la totalité du fonds de commerce sis à Ezzahra 12 rue Jilani Marchand avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mme Ben Salem Mounira.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de vendeur.

Cet avis est publié au journal Achourouk du 29/9/2022.

2022T01076FCCC2

---

**Donation d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte notarié daté du 6/4/2022 enregistré à la Recette des Finances Avenue Bab Bnet Tunis le 24/5/2022 quittance M020804, établi par Maître Fayza Douiri Trabelsi Notaire auprès de l'Arrondissement judiciaire de la cour d'Appel de Tunis, Monsieur Belgacem Ben Mohamed Ben Belgacem Bouzenbila a fait donation au profit de son fils Mohamed Ben Belgacem Bouzenbila de la totalité du fonds de commerce dénommé «Librairie du 15 octobre» exercé dans le local situé au 18 Rue Docteur Kassar Tunis.

Toute probable opposition doit être adressée au «18 Rue Docteur Kassar Tunis» et ce dans le délai de 20 jours au plus tard de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 22/9/2022.

2022T01077FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé légalisé le 27/9/2022 à la municipalité Ariana et enregistré le même jour à la recette des finances Menzeh 6 sous n°22206604 quittance 135499. Monsieur Abd Errazek Ballouchi a cédé le fonds de commerce «LEGUMES ET FRUITS» sis au 3 Rue Ahmed Tlili Menzeh 5 à Monsieur Zied Yakoubi. Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à l'adresse du fonds de commerce après sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 02/10/2022.

2022T01079FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 9/9/2022 enregistré à la recette des Finances de Morneg le 12/9/2022 sous n°22201571 quittance n°054161 Fatma Bent Mohamed Ben Salah Dhamer Epouse Hmida Grayri a cédé le fonds de commerce exploité comme restaurant tous commerces» sis au n°53 avenue Habib Bourguiba Morneg Ben Arous à Madame Asma Bent Ezeddine Ben Mabrouk Hanzouti avec ses éléments corporels et incorporels.

Tout intéressé qui sent prévaut d'un droit sur le fonds de commerce sus indiqué devra faire son opposition dans le délai de 20 jours à partir de la publication, et ce auprès de l'acheteur à Madame Asma Bent Ezeddine Ben Mabrouk Hanzouti sis à la Rue Habib Bougatfa Sidi Saad Morneg Ben Arous.

Publier à la Presse le 28/9/2022.

2022T01080FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé en date du 3/7/2022 enregistré à la recette des finances de Denden le 4/7/2022 sous n°22202302 quittance n°044619 Madame Laila Bent Brahim Gazwani Epouse Mohamed Salah Trabelsi a cédé le fonds de commerce exploité comme restaurant pizzeria crêperie et sandwiches» sis au n°02 rue Mohamed Ben Younes Manouba à Karim Mejri, avec ses éléments corporels et incorporels.

Tout intéressé ayant un droit sur le fonds de commerce sus indiqué devra faire son opposition dans le délai de 20 jours à partir de la publication, et ce auprès de l'acheteur Karim Mejri sis au 08 Rue Abedjlil Belhiba Cité Ben Younes Tunis.

Publié à la Presse le 28/9/2022.

2022T01081FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte établi le 9/8/2022 et enregistré à la recette des finances de Bardo sous le numéro 22201413 Islah Abassi a vendu le fonds de commerce sis à l'avenue Abou el Kassem Chebbi douar Hicher Manouba à Mr Elazheri Amri toute opposition sur le prix sera effectuée chez Mr Ahmed Yakoubi domicilié au cabinet du Maître Jouini Abdelwaheb 97 avenue 20 Mars Bardo. La publication a été faite aux journaux «Achourouk et le Temps» du 02/10/2022.

2022T01082FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé daté du 24 septembre 2022, enregistré à la recette des finances Rue Al Jazira, le 28 septembre 2022, quittance n°66109, enregistrement n°22202582, Madame Sara Naoui, a vendu à Monsieur Taoufik Moussa et Madame Intissar Elhaj, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local portant le n°45 sis à Tunis, Rue Sidi Béchir.

Les éventuelles oppositions auront lieu au cabinet de Maître Lotfi Idoudi Avocat à la cour de cassation sis à Tunis, Rue Mokhtar Attia n°53 1er étage, dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 4/10/2022.

2022T01084FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Tbourba le 26/9/2022, sous le n° 22201105 quittance n°M039676 Mr Soufien Ben Youssef Khaterchi a vendu la totalité du fonds du commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Publinet sis 2 Mars Tbourba Manouba à Mr Fares Ben Youssef Khaterchi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du vendeur à son adresse sise à cité Al kodes Tbourba Manouba dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 4/10/2022.

2022R02384FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/8/2022 enregistré à la recette des finances Diar Elwafa Sfax, Quittance n°M075289, Enregistrement n°22203699, Madame Zayneb Ben Hassen Ben Mansour Epouse Ahmed Trabelssi CIN n°09615790 du 9/5/2018, vend à la société ANISSA COSMETICS S.U.A.R.L, ayant le matricule fiscal : 1680469B, et dont le siège social est domicilié au 95 AVENUE FETHI ZOUHAIER-COMPLEXE L'OPERA BUREAU N°7 ENKHILETTE RAOUED ARIANA-2083, REPRESENTEE PAR SA GERANTE, Madame Anissa Yahyaoui, le fonds de commerce est exploité à la vente de fast-food avec liberté de changer l'activité commerciale situé au rez-de-chaussée LE SOUS-SOL DE la propriété n°29202 Sfax, nommée «DONIA 6», Magasin M8, RUE 14 JANVIER, à COMPTER DU 24/8/2021. Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien parus le 25 septembre 2022.

2022R02385FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès le 23/9/2022 sous le n°22206269, Mme Saida Moussa a vendu à Mr Wael Jaouali la totalité du fonds de commerce d'un café 1ère catégorie sis à l'avenue Bechir Jaziri Gabès en face du magasin général.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mr Wael Jaouali sis à la Rue de Toulouse Gabès dans les 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 29/9/2022.

2022R02391FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Makthar le 23/9/2022 quittance n° M020997, enregistrement 22201061. Mr Najib Ben Mohamed Ben Boubaker Karoui a vendu la totalité du fonds de commerce exploité entant que café 1ère catégorie sis à rue Ali Belhouane Makthar Siliana à Mme Sihem Bent Mohamed Salah Maamri.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à Snad Hadad Makthar 6142 dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 27/9/2022.

2022R02392FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Djerba le 20/9/2022, quittance MO83443, n° d'enregistrement 22204114, la Sté COMPTOIR EL MEDINA

D'EQUIPEMENT, SARL, IU : 0915326G représentée par son gérant demeurant à la rue Habib Bourguiba Houmt Souk Djerba a vendu à la Sté BMA QUINCAILLERIE DJERBA, SARL, IU 1763075V, représentée par son gérant demeurant à Riadh Houmt Souk Djerba, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de quincaillerie et de peinture, sis à l'avenue Habib Bourguiba Houmt Souk Djerba, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreur au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 28/9/2022.

2022R02397FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé du 19/9/2022 enregistré à la recette des finances à Nabeul le 26/9/2022 sous enregistrement n°2220448, quittance n°M085278, Atef Ben Nouri Ben Ahmed Yakoubi / C.I.N n°06290522 / M.F et RN.E 0905691/W, a vendu à Mr Mehdi Ben Salah Ben Taher Mejri C.I.N n°02337320, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au local situé au 35 avenue Ali Belhouène Nabeul, à un prix global de Quarante Mille dinars (40.000.000).

Toute opposition doit être adressée au cabinet de Maître Achraf Aounallah, avocat sis au 9 rue du théâtre Nabeul et ce dans les vingt jours à partir de la publication de cet avis au JO.RT. Un extrait de la location a été publié aux journaux quotidiens "La Presse et Elsahafa" du 30/9/2022.

2022R02399FCCC2

---

**Don d'un fonds de commerce**

Par acte notarié rédigé par maître Ilhem B.hmida et son assesseur le 18 mars 2020, Madame Salha b. Mohamed b Hssen Ben Fredj titulaire de la CIN n°01839481 a fait donation à son fils monsieur Mohamed Adel b. Mongi b.Abdelkader Ben Taleb titulaire de la CIN n°01849258, la totalité du fonds de commerce qui représente l'immobilier et les matériels de la boulangerie situé à la rue Mohamed Badra Hawaria gouvernorat de Nabeul.

Les oppositions doivent être adressées entre les mains du donateur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel.

Cet avis a été publié le 30/9/2022 aux journaux Le Quotidien et Al Chourouk.

2022R02400FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ariana le 11/7/2022 quittance n°86657 n° d'enregistrement n°22205491

Haykel Zoghlami a vendu la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant et café sis au 07 Rue de l'Usine Charguia 2 à Sofiène Faleh.

Les oppositions seront présentées par l'acheteur au titre du local dans un délai de vingt (20) jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien le 6/10/2022.

2022R02407FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous-seing privé signé à Sousse le 25/8/2022 et enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse 12/9/2022 quittance n°M063314 enregistrement n°22203084 ; Mme Naiima Gadour titulaire de la carte d'identité n°08432276 a vendu à Mr Mohammed Faouzi Kallal titulaire de la carte d'identité n°02854545, un fonds de commerce (salon de thé) situé à l'avenue Ahmed Tawfik Madani Khezama Ouest Sousse moyennant la somme de 50.000.000 DT. Les oppositions doivent être adressées au siège du vendeur situé 28 rue Abou Moussa Alachari Khezama ouest Sousse. Cet avis est publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 22/9/2022.

2022S01145FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/3/2022, rédigé par Maître Ben Rhouma Hatem, titulaire de la C.I.N n°05118851, enregistré à Sousse le 10/3/2022 sous le numéro 22200553, quittance n°MO18125, Monsieur Mathlouthi Ali, titulaire de la carte d'identité n°02965242 a vendu à Monsieur Mathlouthi Fahmi, titulaire de la carte d'identité n°09322192 le fonds de commerce sis à l'avenue 14 janvier Zaouiet Sousse sur la route principale, exploité dans l'activité commerciale entretien électronique des voitures. Les oppositions doivent être signifiées dans un délai de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur, qui a élu domicile à la localité du fonds précité, la vente a été publiée dans le Quotidien et Echourouk du 14/6/2022.

2022S01146FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

Suite à un acte enregistré à la recette des finances Monastir le 21/7/2022 n°22204421 quittance n°M047427 cession de fonds de commerce exploité à la location des voitures situé au complexe touristique cap marina immeuble 'SOUK' Monastir de Monsieur Mourad Ben Alaya Ben Mansour titulaire de cin n°06815158 à Mlle Amel bent Labidi Saidane titulaire de la cin n°06934391.

Les oppositions doivent être faites chez l'avocat monsieur Fathi Attia Rue Chedli Kallala Monastir.

Cet avis est publié au journal "le Quotidien" en date du 24/9/2022.

2022S01147FCCC2

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par maître Selmeni Ridha immeuble intilaka Sfax, enregistré à la recette des finances Tejerouine quittance n°MO22325, enregistrement n°22200761, Mme Mayseh Abidi domiciliée à l'avenue Taieb Mhiri Tejerouine Kef a vendu à Mr Chokri Baali domicilié avenue Habib Thamer Tejerouine Kef la totalité d'un fonds de commerce consistant en un Taxiphone et vente de produits

alimentaires et fruits secs exploité dans le local Habib Bourguiba Tejerouine. Les oppositions seront acceptées dans vingt jours au bureau du comptable Awatef Amor Rue Farhat Hached Tajerouine 7150 Kef.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 01/10/2022.

2022X01222FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un A.S.S.P. en date du 16/9/2022 enregistré à la recette des finances Diar Elwafa Sfax le 20/9/2022 (quittance n°M083943 enregistrement n°22204372).

Mr Chokri Bou Dabbous a vendu à Mr Mondher Nsibi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels consistant à l'exercice de vente de produits alimentaires sis à l'avenue 18 janvier immeuble Feki Sfax.

Les oppositions peuvent être formées entre les mains de Maître Ksibi Mohamed à l'adresse de son bureau sis à l'avenue Hédi Chaker n°20 Sfax dans un délai de vingt jours suivant l'insertion du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Essabah du 27/9/2022.

2022X01224FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous-seing privé légalisé à la municipalité de Sfax le 23-9-2022 et enregistré à la recette des finances Gremda reçu n°M086343, enregistrement n°22202304, M. Edam ebn ELBAY en sa qualité de propriétaire, demeurant à l'avenue 20 mars CHIHIA Sfax, vend à M. ANAS Gassara demeurant à la route Lafrane km 1.5 avenue le palmier 403 Sfax la totalité du fonds de commerce «FLOORA» avec tous ses éléments corporels et incorporels du local destiné à la vente des cadeaux, parfums et produits cosmétiques.

Le prix de vente est consigné chez Maître Houda Ktaeit Eleuch et les oppositions éventuelles devront être faites dans son lieu au 3 rue patrice Lumumba immeuble Sfax city 4ème étage Sfax, dans les délais légaux.

Cette annonce était faite aux journaux «Assabeh» et «le Temp» le 4-10-2022.

2022X01225FCCC2

**Apport en nature de fonds de commerce**

Suivant un acte constitutif rédigé à Sfax le 22 septembre 2022, défini par la signature le 26 septembre 2022 et enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés le 26 septembre 2022 sous le numéro 22505015 et quittance n°M005443, l'associé unique dans la société "STE COIN VERT DE PAYSAGE" société en constitution a contribué à un apport en nature représentée par un fonds de commerce dont sa valeur est de cent quarante mille dinars (140.000 DT) contre 1400 parts sociales située à ceinture Teniour Kaid Mohamed klm 3.5 - Sfax qui est représentée par un magasin de vente des plantes. Il a été consenti en vertu d'un contrat de location conclu le 20/10/2008, défini par la signature du 29 octobre 2008, et enregistré à la recette des finances de Garmada - Sfax, sous le numéro 21301198 et quittance n°039912M, qui remonte à environ 14 ans d'ancienneté.

L'annonce a été publiée dans deux journaux dont l'une en arabe الصباح l'autre en français le Temps le 4/10/2022 sous le n°ps2200457.

2022X01226FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 13/9/2022; enregistré à la recette des finances de Sfax le 15/9/2022 sous numéro 22202814, numéro de quittance M088514. La société NEW TEC représentée par Monsieur Mamdouh Hamed a cédé à Mme Imen Souissi la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels et qui est conçu pour la vente et maintenance du matériel multimédia et bureautique sis à la route 5 Août rue Said Abou Bakr Sfax.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT entre les mains de l'Avocate rédacteur du contrat.

Cet extrait a été publié au journal quotidien «Le Quotidien» du 29/9/2022 sous numéro 1312.

2022X01229FCCC2

**Vente d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 19/9/2022 enregistré à la recette des finances de Boulbeba Elmrabet Gabès le 22/9/2022 sous le n°22206251, quittance n°57409 M Mohamed Amine Matoui, titulaire de la CIN n°13259704 a vendu à M Habib Dadi, titulaire de la CIN n°03350906 la totalité du fonds de commerce destiné à vendre les produits alimentaires et des produits divers au local sis à l'avenue ibn Khaldoun cité Ezzouhour Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition sera reçue dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT au bureau de l'avocat Afef elmir sis à rue Imraou Elkais Gabès.

Cette annonce sera publiée au journal Le Quotidien le 5/10/2022.

2022X01230FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances au quartier administratif d'Ariana le 16/9/2022 quittance 122846 enregistrement 22204864 Mr Abdilah Bahraoui a vendu à Mr. Sami Kouki le fonds de commerce lui appartenant exploité au n°6 rue Ahmed Khoubtheini - Ariana.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Mr Sami Kouki au n°10 Av Habib Bourguiba Ariana. Cet acte a été publié dans le journal Elchourouk du 28/9/2022.

2022402458FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

Suivant acte sous seing privé du 16/9/2022, enregistré à la recette des finances à Béja le 19/9/2022, quittance n°MO56361, n° de l'enregistrement 22205617, Monsieur Mohammed Saidi a vendu à Madame Latifa Msii le fonds de commerce sis à Rue Ayadhi Beji, Béja destiné à tous types de commerce.

Toute opposition se fera à l'adresse du fonds de commerce sis à rue Ayadhi Beji, Béja dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'insertion de la présente annonce au J.O.R.T. notant que cette

annonce a été publiée en date du 01/10/2022 dans les deux journaux "Sahafa "et "La Presse".

2022402461FCCC2

---

**Vente d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Sami Boussarsar et signé par les parties le 20/9/2022, enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela le 22/9/2022 quittance M81023 n° d'enregistrement 22202866, Mr Mohamed Ali Ben Arnor Cin n°08760234, MF 1670111R demeurant à Imm Phenix 3 jardin Menzah 2 Ariana a cédé à Sté Jinsiste négoce, SARL, MF 1783288S, sis à Imm ICC, Centre Urbain Nord, 5 étage, B10, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, à l'exception du nom commercial et du stock, exploité à la vente de chaussures, sacs, dérivés de cuire, prêt à porter et accessoires dans le local n°1 sis au rez-de-chaussée, 51 avenue Jean Jaurès Tunis et dans le dépôt (réservé uniquement au stockage) situé au local n°1 Bis à la même adresse. Les oppositions à la dite vente sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au JORT et ce, entre les mains de l'acheteur.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et Le Temps du 23/9/2022.

2022402464FCCC2

---

**Cession d'un fonds de commerce**

Par acte sous seing privé en date du 26/9/2022, légalisé à la Municipalité ALomrane 2 enregistré à la Recette des Finances Ettadahman le 27/9/2022 quittance n°M082824, - enregistrement n°22203801, Madame Wahida Bejaoui a cédé à Monsieur Ayman Mejri le fonds de Commerce exploité pour la vente des fruits secs dans le local commercial situé à Route chinoua Cité Ajoumhouria Mnihla - Ariana.

Les oppositions sur le prix de vente se feront entre les mains de l'acheteur situé à Route chinoua-Cité Ajoumhouria Mnihla-Ariana dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk le 4 octobre 2022.

2022402467FCCC2

---

**Don d'un fonds de commerce**

Suite à un contrat de renonciation enregistré à la recette des finances de Borj Louzir en date du 26/9/2022 n°22202836, quittance M067169 Mr. Mohamed Ali Hallas titulaire de la C.I.N n°13600462 a donné tout le fonds de commerce de vente volailles sis au 10 rue Otique Borj Louzir à son père Mr. Mustpha Hallas titulaire 03684953.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'assignataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 10 octobre 2022.

2022402468FCCC2

---

## Location gérance libre

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ajim Djerba le 22/01/2008 reçu n°M001308 enregistrement n°08300050 Monsieur Bouhostin Mohamed a loué à Madame Ben Hriz Hafidha tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant à Ajim Djerba Connu par Restaurant Salem à Ajim Djerba Gouvernorat de Médenine.

Il a été publié au journal Achourouk le 27 septembre 2022.

2022R02395FCCC3

**Location d'un fonds de commerce**

**(Gérance libre)**

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce en date du 01/9/2022 et enregistré à la Recette des finances Menzah 6, en date du 29/9/2022 sous le n°22306702 quittance n°136612, Mr Mourad Mahjoub titulaire de la CIN n°00006124, a loué à la Société (Les îles de pharma), tout le Fonds de Commerce sis au : UV4 Avenue Othman Ibn Affen n°149 - Menzah 6, Ariana, avec tous ses éléments matériels et immatériels et ce, pour l'exercice de l'activité de : Vente produits et fournitures parapharmaceutiques, et ce pour une durée de (05) cinq années renouvelables à partir du 01/9/2022 jusqu'au 31 Août 2027.

Les oppositions sont faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT à l'adresse du fonds de commerce susmentionné.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 4/10/2022.

2022402456FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce de la part de maître Taoufik Bouzayen du 15 mai 2012 enregistré à la recette des finances Bizerte le 17 mai 2012 quittance n°36731 n° d'enregistrement 12303038 Mr. Fathi Hamdani titulaire de la C.I.N n°01495396 identifiant unique 281375R a loué à Mr Abdel Aziz Barkaoui titulaire de la C.I.N n°08133486 le fonds de commerce sise à 16 rue Slah Eddine Bouchoucha Bizerte.

Cette annonce a été publiée dans le journal le quotidien le 29 septembre 2022.

2022402457FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Bab Souika le 30 septembre 2022 quittance n°M068216 sous le n°22302107, Mr Hédi Ben Mohamed Ben Mohamed Benzayed a loué la totalité du fonds de commerce sis

n°01 rue Sidi Mehrez Tunis, à la société Nice Perfume SARL, représentée par son gérant Mr Mohamed Al Hédi Ben Lella.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains des locataires à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «Essahafa» du 5/10/2022.

2022402462FCCC3

---

**Location d'un fonds de commerce**

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 29 septembre 2022 sous le n°22302960 quittance n°M064242, Mr Chokri Ben Sadek Ben Mahmoud Ben Zekri, Moneem Ben Sadek Ben Mahmoud Ben Zekri, Raouf Ben Sadek Ben Mahmoud Ben Zekri et Mahmoud Ben Sadek Ben Mahmoud Ben Zekri ont loué la totalité du fonds de commerce sis au RDC de l'immeuble angle avenue de France n°09 et rue Annaba n°02 Tunis, à la société Nice Perfume Sarl, représenté par son gérant Mr Mohamed Al Hedi Ben Lella.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains des locataires à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée dans les deux journaux «La Presse» et «Essahafa» du 5/10/2022.

2022402463FCCC3

# *ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS*

## Homologation de résolutions

**Election du comité du Groupement de Développement Agricole**

**«Trabelsia d'irrigation»**

**Sbikha - Gouvernorat de Kairouan**

Date de PV : 14/11/2020

Date de décision du gouverneur de Kairouan : 01/02/2021

Il a été décidé l'élection du comité du groupement qui devient :

Président : Mr Mamdouh Aboudi

Trésorier : Mr Bouraoui Jebil

Membre : Mr Hamed Mechri.

2022S01148APSF2

# *ACTES JUDICIAIRES*

## Ventes aux enchères publiques

**Vente d'un fonds de commerce**

**Aux enchères publiques**

**Etude de Maître Souhail Bennouri**

**Huissier de la justice**

**Auprès de la cour d'appel de Béja**

**10 Rue Mdellahouria Medjez El Bab 9070**

**Tel : 98.418. 461**

**Fax : 78 564 355**

**N'Entant que liquidateur de bureau**

**Le Feu Abderraouf Mattoussi**

Créancier effectuant la poursuite, société tunisienne moderne en la personne de son représentant légal N°. F. C B1619201 dont son siège sis à l'Avenue Slah Eddine Bouchoucha Medjez el bab gouvernorat de Béja.

Débiteur condamné, société tunisienne de l'agriculture moderne en la personne de son représentant légal n°F.C 2616312009 dont son siège sis à l'avenue de l'environnement Medjez el bab gouvernorat de Béja.

Acte exécutif, le jugement rendu par tribunal de première instance de Béja n°270 du 6/10/2016.

Le jugement rendu par la cour d'appel de Béja n°931 du 15/11/2019.

Objet de vente, le fonds de commerce relevé de la société condamné sis à l'avenue de l'environnement ville Medjez el bab qui fait l'objet de rapport judiciaire de l'expert Ouoraichi Ben Youssef de 3 septembre 2015 suite au jugement n°2879 du 8/11/2012.

Prix d'ouverture : 3720.000 dinars pour les éléments matériels, 27 000.000 dinars pour les éléments immatériels.

Soit 30720.000 dinars pour la totalité du fonds.

Les frais : le gagnant de l'enchère supportera tous les frais des procès-verbaux rédigés dont le cadre de l'exécution de présent jugement.

La date de la vente : le jeudi 27 octobre 2022 à 10h et suivant au siège de fonds de commerce de la société tunisienne de l'agriculteur moderne sis à la rue de l'environnement medjez el beb.

Remarque : il n'est possible de participer qu'après le payement de 3072 d Tunis en espèce ou par chèque certifié.

2022T01078VEPA1

---

**Adjudication immobilière**

Saisissant : Faycel, Mounir et Hajer tous fils Mokhtar Boudabous l'adresse désignée de leur avocat Maître Dridi Mouna Immeuble Al Ferdaous KM 7 Manouba

Avocat poursuivant : Maître Dridi Mouna Immeuble Al Ferdaous Km 7 Manouba.

Saisis : Awatef Boudabous, habitant au 9 route Al Fahs Bouarada Seliana et Jawhara Boudabous habitant à Skanes chez Raja Jalel 5000 Al Monastir.

Désignation de l'immeuble saisi : Immeuble immatricule objet du titre foncier n°3435 Seliana Nommé Saida se situe au milieu de la ville Bouarada constitué d'une partie une terre nue et de l'autre partie une maison contenant 3 chambres cuisine 2 salles d'eau.

La mise à prix : Est fixée après la réduction de 40% à 105.000 000 D sauf les frais de procédure seront fixées le jour de l'adjudication.

L'adjudication aura lieu devant le tribunal de première instance de Siliana le 8/11/2022 à partir de 8h30 du matin.

Tout étranger désirant participer à l'adjudication doit au préalable obtenir l'autorisation administrative requise.

La participation à l'adjudication suppose la consignation du tiers de la mise à prix.

Les lieux pourront être visités tous les jours aux heures réglementaires.

2022R02390VEPA1

---

**Adjudication immobilière**

A la demande de Fawzia Msoughi, demeurant à rue Chakib Arselan Sousse, C.I.N. n°02863111 du 29/4/2016 domiciliée chez Maître Skandrani Abdelkader avocat près la cour de cassation demeurant au 13, Av 3 Août Trocadéro 4000 Sousse, C.I.N n°02949113 du 28/7/1998. MF : 299147 W A P 000 contre le saisi Chokri Doudech, commerçant, demeurant à la rue Farhat Hached Kalaa Kbira titulaire de la C.I.N n° 05562499 du 18/4/2012 sera vendu tout l'immeuble objet du titre foncier numéro 102422 Sousse dénommé NEJMA sis à Zaarna Est Kalaa Kebira Sousse constitué de la parcelle 499 et d'une superficie de 491 mètres carrés consistant en une villa numéro 101 Lotissement A F H. Limité au nord rue à l'est Immeuble Abdelaziz Ben Saad au sud rue et à l'ouest immeuble Khalil Ben Saad le dit immeuble comportant une villa moderne en cours de construction au niveau des séparations et de la clôture dont 210 mètres carrés couvert raccordée à l'eau potable et l'électricité.

La mise à prix est de (280.850D.000) et ce le 7/11/2022 à 9h du matin par devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse 2. La visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours durant l'horaire administratif.

2022S01143VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé**

Le poursuivant :

Comptoir d'équipement général en gros au nom de son représentant légal, SARL, Matricule fiscal et n° d'enregistrement à la RNE 0003747C siège social sis au n° 23 rue Majida Boulila 3002 Sfax, son avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la Cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Ali Ben Saiid Ben Romdhan El Abbassi, travailleur, numéro CIN 05527851 du 3/4/2019, demeurant à la nouvelle cité Hergla, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'un immeuble sis à la rue Bizerte, nouvelle cité, Hergla composé de 2 étages RDC et 1er étage, au Nord rue de Bizerte, au Sud Zaouiet Ali Ben Slama, Est Sassi Ben Abdelkader et Ouest héritiers Khemaies Abbassi.

Le RDC comprend un local commercial quincaillerie composé d'une entrée, bureau et escalier menant au 1er étage et puis le toit et 2 dépôts et 2 chambres du coté sud ouest selon le plan de l'expert.

Le 1er étage se compose d'un appartement qui comprend d'un hall cuisine, salle de bains et balcon ouvert sur le coté sud.

La superficie de l'immeuble est de deux cents quatre vingt cinq (285) m².

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à trois cents soixante quatre milles cinq cents dinars (364.500,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le lundi 7 novembre 2022 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 2.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2022S01144VEPA1

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Atitallah Adel**

**Avocat**

**Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mounir Ben Hédi Sallemi, gérant d'une société CIN 00463662 demeurant à Ariana ouest route Rouad Jaafer km2 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «confort» objet de TF n°110924 Sfax sis à la route Habbana parallèle à la route Sidi Mansour km6 Sfax rue Alaya dérivée de la ceinture reliant route Sidi Mansour et route Saltania et à 250 mètres de la route habbena, il est situé dans une zone d'habitation, il consiste en un terrain clôturé de tous les cotés d'une contenance de 479m² son entrée de la rue Alya par une porte enfer forgé au coin nord ouest existe une construction de 32m² délaissé contenant une cuisine et une toilette.

Il est délimité du coté sud par Mohamed Baccar, du coté est par Karray, du coté ouest par rue Alaya de 10 mètres de largeur et du coté nord par Fathia Ghorbel.

Mise à prix : (73.800.000 d) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 7/11/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01217VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Atitallah Adel**

**Avocat**

**Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie :

- Ibrahim Ben Monji Sankli, C.I.N n°05430594, demeurant à 14 Taher Elhadded Zahra Ben Arous et rue Atharbijan cité Ennasr 1 Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "Ezzahra 14" objet du TF n°5081 Gafsa consistant en un terrain d'une contenance de 2531m² contenant une construction non achevée d'une superficie couverte de 2450 m² délimité du coté nord par une avenue qui sépare le cimetière cité ennour, du coté est par une usine «HAY TEXE», du coté sud par une route et du coté ouest par un terrain nu dans une partie et par une nouvelle construction dans une autre partie ensuite oued eddakhla.

Mise à prix : (715.320.000 dt) après la réduction du prix du 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 7/11/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gafsa.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gafsa où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01218VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Etude Maître Atitallah Adel**

**Avocat**

**Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax.**

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Habib Ben Hsin Ben Jileni Krouma, RCA 08221732013, CIN 01175900 demeurant à café Essalem avenue Farhat Hached Sfax, cité Errawdha n°22 zone 31 Sfax, route Mahdia km6 sakiet Eddayer Sfax.

2/ Mohamed Essahbi Ben Habib Krouma CIN 13602884 demeurant à rue les jasmins sakiet eddayer Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à une route dérivée de la route régionale n°82 reliant chebba et Sfax connu par avenue l'environnement et avenue Habib Bourguiba Meloulech gouvernorat de Mahdia les parts indivises soient 864/1152 parts appartenant à la partie saisie Habib Ben Hsin Ben Jileni Krouma et les parts indivises soient 192/1152 parts appartenant au caution réelle solidaire et hypothécaire Mohamed Sahbi Ben Habib Krouma l'immeuble consiste en une maison ancienne et délaissée composée de 4 chambres et une cuisine.

L'immeuble est délimité du coté sud par une route, du coté est par une route d'où son entrée, du coté nord par une route et du coté ouest par un voisin d'une contenance totale de 272 m².

Mise à prix : (69.116.667) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 7/11/2022 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2022X01219VEPA1

---

**Vente aux enchères publiques**

**Cabinet Maître Amous Abdelhamid**

**Avocat à la cour de cassation**

**31 Avenue Farhat Hached Sfax**

Il sera procédé à la vente immobilière aux enchères publiques à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax sis à rue Victor Hugo Sfax le lundi 7/11/2022 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies :

- Monsieur Abdeljalil Charfi, Avocat, demeurant route Sidi Mansour km 10 Sfax CIN n° 01303725.

- Madame Hajer Bent Taher Bradaï épouse Charfi demeurant à route Sidi Mansour km 10 Sfax CIN n° 01328514.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain clôturé sise à route à Sidi Mansour km 10 Sfax à droite vers centre ville d'une superficie de 884 m² objet du TF n° 124862 Sfax dénommé «Elhana et Farah» Nord Sud du côté Est 27,60m du côté Ouest 27,65m du côté Est Ouest du côté Nord et Sud 32m y renferme une villa à 2 étages et un garage de 542 m².

Le rez-de-chaussée : composé d'une véranda Nord Ouest desserrant à un salon et un séjour et une autre pièce, salle d'eau avec une douche cuisine avec un coin repas, un garage y renferme au coin une cuisine, du côté Nord y existe un séjour surmonté comportant une chambre une salle de bain et un placard et des escaliers arrivant à l'étage supérieur.

L'étage comporte un hall et 2 pièces et une salle de bain une Terrasse Nord Ouest et une Terrasse Est et au coin Nord Est y existe une piscine et un jardin.

Délimité au Nord et Est des voisins au Sud Cheikrouhou à l'Ouest une rue d'où l'entrée. Equipée d'électricité et eau potable nouvellement construite et un joli plan.

Mise à prix :

Huit cent quatre vingt mille Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 293.333,333 D.

2022X01221VEPA1

## Avis aux créanciers

**Avis de distribution**

Suite à la décision n°146 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Mohamed Ridha Rmidha, déposés à la caisse des dépôts et consignations le 24/8/2018 quittance n°M035843.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 par Maître Atitallah Adel Avocat pour le compte de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2022X01216VEPA2

**Jugement d'appel de nomination d'un administrateur judiciaire**

**Société «COMICAB»**

**Adresse : 11 Rue d'Algérie - Tunis**

**MU : 0005073Q**

En vertu du jugement d'appel n°80306 rendu par la cour d'appel de Tunis le 4/7/2022, il a été décidé la nomination de Mr Rabeh Ben Amor, en qualité d'Administrateur Judicaire de la société «COMICAB» pour le gérer jusqu'à la résolution du conflit entre les parties amiablement ou judiciairement.

Tous intéressés peuvent contacter l'Administrateur Judiciaire susmentionné au 8 rue de KUWEIT 2ème Etage bureau n°10 Lafayette Tunis. (Tél 92.581.399 / 71.830.092).

2022402454VEPA2

**Ouverture de procédure de redressement judiciaire**

**Société GIF FILTER**

**Registre de commerce : 0006874X**

**CNSS : 0006429581**

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de 1ère Instance de Grombalia sous le n°260 en date du 22/9/2022, il a été décidé l'ouverture de procédure de redressement judiciaire de la Société GIF FILTER.

Monsieur Ridha Mejbri est désigné comme administrateur judiciaire pour contrôler la gestion et aider l'entreprise dans l'ensemble de ses travaux.

Les créanciers éventuels doivent remettre les originaux de leurs créances au bureau de l'expert comptable sis à Montplaisir, rue 8002, immeuble Espace Tunis Bloc B 5ème étage appartement B5-5 dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022402469VEPA2

**Avis aux créanciers**

**Nomination d'un liquidateur judiciaire**

Suivant l'ordonnance sur requête émanant du tribunal de première instance de Mannouba du 23/3/2022 dossier n°129, il a été décidé de nommer Samia Khlifi liquidateur judiciaire pour administrer la propriété commune d'un local situé à la rue de la République Mornaguia Mannouba titre foncier numéro 2654.

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée au liquidateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage bur4 Tunis. (tél : 95 532 517).

2022402471VEPA2

# *CONVOCATIONS*

## Sociétés anonymes

**Convocation à la deuxième assemblée générale extraordinaire**

**Union Pharmaceutique UNIPHAR**

**S.A. au capital de 321.000D**

**Siège social : 10, Rue d'Espagne - Tunis**

**Identifiant unique : 0002723P**

Les actionnaires sont convoqués le mardi 8/11/2022 à une deuxième Assemblée générale extraordinaire à

9 h 30, au siège social : 10, Rue d'Espagne - Tunis, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour suivant :

- Modification de l'Article 17 des statuts.

2022T01083SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Hôtelière et Touristique du Nord Ouest**

**S.A au capital de 75.000d**

**Rue Omar El Khayem - Jendouba**

**MF N° : 007456 L/A/M/000**

Les actionnaires de la S.H.T.N.O. sont convoqués à l'Assemblée Générale ordinaire de la Société le jeudi 27/10/2022 à 10h du matin au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2021.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021

4. Affectation des résultats de l'exercice 2021

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021

6. Questions diverses.

2022T01089SANB3

---

**Convocation à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/11/2022**

**STE ECO ENERGY BROTHERS**

**Société anonyme**

**Au capital de 1.200.000 Dinars**

**MF : 1452274WAM000**

**RC : B4080762016**

**Code en Douane : 1452274W**

**Siège social : 4, rue Hamouda Bacha - Z.I. Ksar Said - 2086 Tunis**

**Usine : RN58, Km26 Sria - Sejnane - 7010 Bizerte**

**Tél +216 23 912 487 - email : ecoenergybro@gmail.com**

Messieurs les administrateurs de la société «ECO ENERGY BROTHERS» sont convoqués en conseil d'administration le jeudi 10/11/2022 à 9h30 au siège de la société 4, rue Hamouda Bacha - Z.I. Ksar Said - 2086 Tunis pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Entériner la réduction du capital due à la faillite d'un actionnaire.

2022R02383SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 28/10/2022**

**SOCIETE TUNISIE EVIERS «CUCINA»**

**Société anonyme**

**Au capital de 6 260 000 dinars**

**Siège social : Zl. Jbel Ouest Zaghouan (Tunisie)**

**Identifiant Unique : 859 644B/A/M/000**

Messieurs les Actionnaires de la Société «TUNISIE EVIERS CUCINA SA» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 28 octobre 2022 à 16H aux locaux du siège de GROUPE KILANI demeurant à rue 8603 n°25 Zone industrielle la Charguia 1, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Situation financière de la société (CA, résultats, consommation de trésorerie, dettes)

2. Approbation de la décision de continuité de l'activité. Examen des différents scénarios permettant à la société de sortir de ses difficultés financières à court et moyen terme.

3. Validation du Plan de restructuration. Choix d'un scénario et validation des mesures d'accompagnement (conversions en capital, abandons de créance, recapitalisation)

4. Questions diverses.

2022R02388SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**SOCIETE DELTA CUISINE SA**

**Au capital de 3.500.000 dinars**

**Boulevard du Maghreb Arabe Charguia 1 Tunis**

**Matricule Fiscal : 0601525 V/A/M/000**

**Affiliation CNSS : 209392-66**

Messieurs les actionnaires de la société DELTA CUISINE S.A sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le mardi 15 novembre 2022 à 11h heures au siège social de la société : Lot 125 ZI M'ghira 2 Fouchana 2082 Ben Arous.

L'ordre du jour proposé pour cette réunion est le suivant :

1. Approbation des conditions de convocation et entérinement du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société Delta cuisine et celui du Groupe Delta cuisine pour l'exercice 2021.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021.

4. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2021.

5. Renouvellement et approbation des conventions des sociétés liées.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2021.

8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2021.

9. Pouvoir pour formalités.

2022R02389SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société Clinique les Violettes**

**SA au capital de 2.315.304 dinars**

**Siège social : Route de Hammamet Nabeul**

**RC : B149621998**

**MF : 004791 L/A/M/000**

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique Les Violettes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 octobre 2022 à 17 h au siège social de la société à l'effet de statuer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2. Examen et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2021 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021 ;

4. Examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2021 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Quitus aux Administrateurs ;

7. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022R02393SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société Clinique les Violettes**

**SA au capital de 2.315.304 dinars**

**Siège social : Route de Hammamet Nabeul**

**RC : B149621998**

**MF : 004791 L/A/M/000**

Messieurs les Actionnaires de la Société Clinique Les Violettes sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 28 octobre 2022 à 17 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification des articles 1, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 18, 19, 20, 25, 26,28, 31, 32, 33, 35, 38, 41, 44 et 45 des statuts.

2. Adoptions des nouveaux statuts.

3. Pouvoirs.

2022R02394SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**GRIN PARA-PHA**

**Société anonyme**

**Au capital de 5.125.000 dinars**

**RC : B0810732004**

**MF : 580237X/A/M/000**

Tous les actionnaires de la société GRIN PARA-PHA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 4/11/2022 à 10H à l'hôtel Borj Dhiafa à route Soukra km 3 Sfax, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et l'exercice 2021.

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 et l'exercice 2021.

3- Approbation des conventions règlementées.

4- Approbation du bilan et états financiers de l'exercice 2020 et l'exercice 2021.

5- Contrôle de la gestion et quitus aux membres du conseil d'administration.

6- Approbation des jetons de présence des membres du conseil d'administration année 2021 et 2022.

7- Approbation de la continuation de l'activité de la société.

2022X01227SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2021**

**Société At-Tounessya Internet**

**Société anonyme**

**Au capital de 1.000.000 DT**

**13, Avenue Jugurtha Mutuelle ville le Belvédère 1002 Tunis**

**IU : 0539698L**

Le conseil d'administration de la Société At-Tounessya Internet invite les Actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2021 qui se tiendra le jeudi 27 octobre 2022 à 10 heures du matin au siège social de la société sise au 13, avenue de Jugurtha mutuelle ville le Belvédère 1002 Tunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2021.

2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'année 2021 et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.

3. Approbation des états financiers consolidés 2020 et 2021.

4. Approbation des conventions telles que citées au rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2021.

5. Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2021.

6. Quitus entier, définitif et sans réserve de la gestion des membres du Conseil d'Administration.

7. Fixation des jetons de présence pour les membres du conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021.

8. Fixation de l'indemnité à attribuer aux comités émanant du Conseil d'Administration.

9. Pouvoirs pour formalités légales.

2022402455SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale extraordinaire**

**Société MEDIPHARM-SADEP SA**

**Au capital de 2710000 dinars**

**Siège social : 36, rue de l'Artisanat - BP 151 Zl Charguia II 2035 Tunis**

**IU : 0382523W**

Messieurs les actionnaires de la société Medipharm-Sadep sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 19/10/2022 à 15h au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Validation et confirmation de l'augmentation du Capital objet du PV de l'AGE du 11 avril 2017 enregistré à la R.F. de l'Ariana le 13/4/2017 sous le n°17702992 Quittance n°48986.

2022402460SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**De la Société ACTIA AFRICA**

**SA au capital de 300 000 Dinars**

**Identifiant Unique : 1564248P**

**Siège social : Zone Industrielle Chotrana 2 - Rue Newton n°2**

Les actionnaires de la société ACTIA AFRICA SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 14 novembre 2022 à neuf heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2021;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Affectation des résultats de l'année 2021 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Pouvoirs pour formalités.

2022402465SANB3

---

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

**Société BUSINESS INTELIGENCE FOR TELECOMMUNICATIONS (BI4T)**

**Société anonyme**

**Au capital de 100.000 DT, 000**

**Siège social : 67 rue Alain Savary, le belvédère Tunis Tunisie**

**Identifiant unique : 1222836E**

Les actionnaires de la société anonyme dite BUSINESS INTELIGENCE FOR TELECOMMUNICATIONS (BI4T), sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 25/10/2022 à 10 heures du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification des décisions prises par le Conseil d'administration.

2022402466SANB3

---

## Sociétés à responsabilité limitée

**Convocation**

**VARAT TUNISIE SARL**

**ZI Mghira III LOT n°50**

**Rue Jendouba Fouchana 1176**

**SARL au capital de 4.440.000 Dinars**

**MF : 0437483G/A/M/000**

**RNE : 0437483G**

**Affiliation CNSS : 00180146-17**

**Objet : Fabrication Transformateurs électriques et luminaires**

Messieurs les associés de la Société Varat -Tunisie Sarl sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le jeudi 27 octobre 2022 à 10h au siège social sis à la zone industrielle Mghira 3 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Augmentation du capital social en numéraires,

2) Modification des statuts en conséquence,

3) Questions diverses.

2022R02386SRLB3

---

## Autres sociétés

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire el «wafa» enfidha**

Messieurs les adhérents de la S.M.B.S.A el wafa enfidha sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le jeudi 3 novembre 2022 à 10 h du matin au siège de la société pour statuer sur l'ordre du jour qui suit :

1/ Lecture des rapports (moral et financier) pour l'exercice 2021.

2/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021.

3/ Discussion, approbation des rapports et octroi du quitus aux administrateurs.

4/ Actualisation de la liste des adhérents.

5/ Election du 1/3 des administrateurs.

Observations :

La date de présentation de candidature au conseil d'administration est fixée le 13/10/2022 au 23/10/2022.

2022S01150SODB3

---

# *DIVERS*

## Avis au public

**Jugement de prescription**

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 19/7/2022 sous le n°225 en matière de la prescription légale a prononcé le jugement en premier ressort de nommé Mme Ahlem Zmerli en tant que mandataire au nom de son père Ismaïl Zmerli pour gérer ses affaires et ses opérations financières et se présenter à sa place aux tribunaux et établissements publiques et privés et de disposer de ses biens sans la permission de celui qui a le droit, comme la publication au JORT après les délais légaux.

2022T01064DIVD2

---

**Avis de perte**

M. Arbi Ben Mohamed Hédi Ben Salah Chaanbi avise le public qu'il a perdu l'original du Titre de la Propriété dite «El Hana» objet du Titre Foncier n°30157 Ariana sis à la Délégation de l'Ariana, Gouvernorat de l'Ariana, localisé au n°28 avenue Ibn Khaldoun Ariana.

Toute personne qui utilise ledit document s'expose à des poursuites judiciaires.

2022T01085DIVD2

---

**Déclaration de perte de Titre de propriété**

Je suis Madame Nassiba Laroussi carte d'identité Nationale n°012332517 délivrée à Tunis le 28/11/2006 je déclare que le Titre de propriété n°10/2489 correspondant au Titre foncier n°28940 sis à Cité El Mallaha délégation de Radés gouvernant de Ben Arous a été perdu.

2022R02381DIVD2

---

**Décision de disposition Journal officiel de la République Tunisienne**

Suivant la décision judicaire n°2470 rendue par le Tribunal de première instance de Médenine le 10/3/2022, qui a été notifiée par l'huissier notaire à Médenine Maître Rasheed Al-Hanshier sous son dossier n°778 en date du 28/7/2022, et le juge lit : «Le tribunal de première instance a décidé de nommer Roukia Bint Al-Mabrouk Al-Amary mandataire de son mari

incapable pour cause de faiblesse d'esprit Ammar bin Salem Boujnah, afin de mener à bien toutes ses affaires et prendre des actions en justice à son encontre conformément à la loi, et cet décision devrait le publier au Journal Officiel de la République Tunisienne après qu'il soit devenu irrévocable.

2022R02396DIVD2

---

**Perte d'un acte de propriété**

Mme Najiba Al Adami, titulaire de la CIN n°02042011, déclare la perte de l'acte de propriété dénommé «Nahla» objet du titre foncier n°26145 Kairouan enregistré sous n°2015/11 sis à Imadet Zroud délégation Kairouan Sud Gouvernorat de Kairouan, selon attestation de perte a été délivrée sous n°1017 par le poste de police de Kairouan La médina.

2022S01149DIVD2

**Perte d'un acte de propriété**

Monsieur Mongi Kallel annonce qu'il a perdu son acte de propriété de son immobilier sis à rte Gremda km3 établie par acte notaire du 19/9/2002 par monsieur Sami Sallemi et Rachid Chikh Rouhou inscrit sous n°328 journal 193 et 399 journal 177 enregistré à la recette des finances Sfax le 21/9/2002 quittance n°M077869 comme le prouve l'attestation de perte émise sous n°117 du 1/10/2022 par la garde nationale de Sakiet Eddayer Sfax et il veut extraire une deuxième copie originale de son acte de propriété perdu, les oppositions doivent se faire 30 jours à partir de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne et au journal quotidien toute opposition hors délai sera refusée.

2022X01220DIVD2

**Avis**

Monsieur Omar Harrabi déclare avoir perdu le titre de propriété d'une parcelle de terre 308 m² située à route el Matar km 5 et il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2022X01223DIVD2

---

**Avis**

Mr Abdellatif Ammar annonce que l'acte de propriété de sa maison sise à rue Abdelkader n°48 Sfax elmadina est perdu et qu'il désire obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise à Elmadina

Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2022X01228DIVD2